

05 juillet 2021

Compte-rendu synthétique du Comité de Groupe (CDG) du 30 juin 2021

Traditionnellement, le CDG de la fin du premier semestre traite des résultats de l'année précédente au travers de l'analyse effectuée par nos experts du cabinet SECAFI dont vous trouverez la synthèse en pièce jointe. La lecture de ce document est à la fois intéressante et édifiante. Nous pourrions vous faire parvenir l'analyse complète à la demande. Je retiendrai 3 données très significatives :

- 1) Un résultat Part du Groupe (PdG) en forte baisse à 1,745 Milliard pour 2,987 en 2019 (déjà en recul par rapport à 2018) notamment du fait de la Banque de Grande Clientèle (BGC) -534 Millions et la Gestion d'Actif et de Fortune (AWM) -563 Millions. Ces baisses très significatives sont plus liées à la stratégie qu'à la crise sanitaire dont les effets, notamment en matière de coût du risque, seront étalés sur 2021 et 2022, voire au-delà.
- 2) Le coût du risque de la BGC a été multiplié par 2,6.
- 3) La Banque de Proximité et Assurances (BPA), soit les réseaux BP et CE, représente 73% du PNB consolidé.

Ce travail de qualité n'a pas fait l'objet de contestation ni de commentaire particulier.

S'ensuit une séance de questions-réponses sur la base de questions préparées en intersyndicale qui visent à obtenir le maximum d'informations sur les opérations en cours et à anticiper au mieux les conséquences sociales.

1. BTK

Cette banque tunisienne qui faisait partie de feu BPCE International n'a pas pu être cédée du fait d'un blocage de l'état tunisien. Selon Laurent MIGNON (LM), la cession sera finalisée à l'automne sans casse sociale.

2. H2O

LM confirme le choix stratégique de se désengager de cette structure. À noter qu'il n'y a pas de procédures juridiques contre la société. Tout en reconnaissant des difficultés à suivre ce type d'activité et un défaut de contrôle, LM se veut rassurant et affirme que le Groupe a gagné 500 Millions sur la période au travers des résultats de H2O. H2O gère encore 17 milliards d'€ d'encours actuellement.

3. FIDOR (intermédiaire de crypto monnaies)

La cession en cours pour 1€ symbolique est confirmée. Mauvaise acquisition, mauvaise analyse, défaillance dans la due diligence et comme justification : « à l'époque tout le monde voulait sa banque communautaire ». « FIDOR, c'est l'achat d'une société très médiocre à laquelle nous n'avons pas apporté le soutien qu'il aura fallu ». LM indique que, lorsque qu'il est arrivé à la tête

de BPCE, il considérait que cette acquisition était une erreur stratégique et qu'il a souhaité y mettre un terme rapidement, pas facile reconnaît-il lorsqu'il s'agit d'une banque. Au total, en tout cas espérons-le, la perte se limitera à 540 millions.

D'autres acquisitions ont bien fonctionné, dans les paiements PAYPLUG et à un degré moindre DALENYS. ONEY, pour sa part, correspond aux attentes.

4. La gestion en Multi-Boutiques

Selon LM, l'organisation est désormais en mesure de suivre et de contrôler efficacement l'activité en Multi-Boutiques.

5. NATIXIS

En synthèse et comme le ferait un commentateur extérieur au Groupe, LM évoque le problème de la taille qui génère trop de concentration de l'activité et selon lui :

- une exposition trop grande en matière de dérivés.
- une profondeur de clientèle insuffisante et donc un développement des flux également insuffisant en matière de fixing.

Il faut donc se déconcentrer et diminuer les expositions respectives.

Il justifie les activités dans le pétrole et l'aéronautique par leurs caractéristiques contracycliques et donc complémentaires (quand le prix du baril baisse l'aéronautique monte et réciproquement), sauf en cas de pandémie malheureusement.

Il évoque brièvement l'activité de cashback pour dire qu'il n'y a pas d'appétence des réseaux en la matière.

Globalement l'activité de Banque de Financement et d'Investissement, toujours selon le commentateur LM, n'a pas la taille suffisante et donc NATIXIS ne peut vivre qu'à l'intérieur du Groupe. Il faut mutualiser un ensemble de fonctions plus ciblées et plus intégrées dans le Groupe.

6. Les banques et le danger des Fintech : Quelle stratégie BPCE entend déployer pour contrer les Fintech ?

LM confirme que le vrai danger ce sont les Fintech, APPLE, AMAZONE... le risque étant qu'elles prennent certains métiers tels le crédit, l'épargne, les paiements grâce à la base de clientèle qu'elles ont créée. LM dit que « notre réponse doit s'appuyer sur notre force » :

- Miser sur la relation clients,
- Maintenir la proximité clients avec des interlocuteurs privilégiés,
- Investir dans les technologies digitales, data et données pour apporter la meilleure qualité de service aux clients.

7. Quelles sont les attentes de BPCE sur le redressement du Crédit Coopératif ? Le mécanisme de solidarité de groupe pourrait-il être engagé prochainement en faveur du Crédit Coopératif ?

LM interrogé sur la mise en œuvre du mécanisme de solidarité intra groupe au bénéfice du Crédit Coopératif pour prendre en charge la rémunération des PSO au titre de l'exercice 2020 indique qu'il s'est déjà exprimé par la négative puisque ce n'est pas conforme aux dispositions du code

monétaire et financier, ni à celle des statuts du Crédit Coopératif, ni à celle du règlement du système de solidarité et de garanties du groupe BPCE.

Le salut devra passer par une recherche d'amélioration du résultat et donc du PNB pour le Crédit Coopératif.

8. Dégradation de la notation de BPCE par Standards & Poor's (S&P) : A+ perspective négative à A perspective stable

Jean-François LEQUOY, DG en charges des Finances, supplée LM pour minimiser cet évènement pourtant grave, en affirmant notamment que pour l'instant le coût de notre refinancement n'a pas été impacté.

9. Dégradation de l'image et amendes successives

S'agissant de la dernière, pour un montant de 7,5 millions d'€, les faits remontent à 12 ans et globalement le commentateur LM botte en touche *et minimise l'impact*, sans admettre que l'image du Groupe soit dégradée. *Il précise que NATIXIS a fait appel de cette décision.*

10. OPAS en cours

Tout en conservant un air dégagé en bon joueur de poker, LM a gardé pendant toute la séance un œil sur son téléphone. Nous étions le 30 juillet jour de l'avant dernière séance, puisque l'OPAS devait se terminer le 1^{er} juillet au soir. Il a bluffé en disant que nous étions à 85% et que très certainement l'affaire serait bouclée.

De fait, l'offre à 4€ a atteint péniblement 86,66% le 1^{er} juillet et en toute logique, l'OPAS n'ayant pas permis de ramasser les 90% indispensables au lancement de l'OPRO, NATIXIS aurait dû rester coté. C'était sans compter sur l'adaptabilité des règles du jeu quand le résultat n'est pas celui attendu. L'AMF a donc prolongé l'offre jusqu'au 9 juillet. Nous verrons si les récalcitrants changent d'avis d'ici là, sachant qu'il n'y a pas de raison, à priori, pour que ceux qui n'ont pas apporté leurs titres avant le fassent cette semaine. Sauf à ce que des pressions soient exercées sur tel ou tel détenteur, comme cela a été le cas sur le fonds dit « Mauve » qui détient des titres achetés par les salariés de NATIXIS. Le Conseil de ce fonds, qui avait, dans un premier temps refusé d'apporter ses titres, a été reconvoqué et a changé d'avis.

Nous ignorions en séance que l'OPAS serait prolongée.

Le Plan Stratégique Groupe (PSG) sera présenté le 7 juillet 2021 au Conseil de Surveillance (CS) de BPCE pour validation.

Par la voix de Stéphane DUMAS, Secrétaire du CDG, les élus ont souhaité, à l'unanimité, que le Comité Stratégique programmé le 8 juillet, soit transformé en CDG extraordinaire. Cette requête a été acceptée et une réunion qui regroupera CDG et Comité Stratégique se tiendra donc le jeudi 8 juillet de 11h30 à 13h.